

# Remplacement du beffroi de l'église de Clelles

1866

\*\*\*\*\*

## **Autorisation donnée au président de la Fabrique pour trouver un charpentier**

*EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE CLELLES - Séance du 8 avril 1866*

**Autorisation donnée à Mr le Président de la Fabrique pour traiter avec tel entrepreneur charpentier qu'il jugera convenable pour la confection du beffroi**

Monsieur le Président a fait observer que le beffroi actuel du clocher de la paroisse, au dire des hommes de l'art, n'était plus assez solide pour supporter la nouvelle cloche dont il est parlé ci-dessus et qu'il y a lieu de le remplacer intégralement pour assurer et consolider la sonnerie nouvelle.

Il a demandé à être autorisé à traiter avec l'entrepreneur qui renseignements pris lui semblerait offrir le plus de garantie.

Le Conseil ne trouvant dans tout cela rien qui ne fut très raisonnable a adhéré à l'avis de Monsieur le Président et l'a prié de vouloir bien faire toutes les démarches nécessaires pour faire faire un nouveau beffroi, lui donnant plein pouvoir à cet effet et remerciant même de son dévouement à cette nouvelle œuvre.

Monsieur le président a accepté le mandat de confiance et a promis de ne rien négliger pour assurer la nouvelle sonnerie en faisant faire un nouveau beffroi.

[suivent les signatures de Segond, Gachet, Bonthoux, Martin, Mazet maire, Mounier curé]

\*\*\*\*\*

## **Convention avec les charpentiers pour le beffroi de l'église de Clelles**

*EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE CLELLES*

*copie dans le registre de la convention signée le 1er juillet 1866*

**Convention entre Sieur Romain ALLEMAND et Joseph BATARD entrepreneurs charpentiers au Monestier de Clermont et Mr Mounier président du conseil, pour le beffroi du clocher**

Les soussignés Jean Joseph MOUNIER , curé archiprêtre à Clelles, président de le Fabrique, agissant au nom et pour le compte d'icelle, à ce spécialement autorisé en vertu d'une délibération prise en conseil de fabrique à la date du huit avril mil huit cent soixante six d'une part,

et Sieurs Romain ALLEMAND et Joseph BATARD entrepreneurs charpentiers au Monestier de Clermont, agissant solidairement d'autre part,

sont convenus ce qui suit :

Les sieurs Allemand et Batard s'engagent solidairement à faire en entier, en bois de chêne, le beffroi du clocher de l'église de Clelles, suivant la forme et le plan que mr BURDIN fils aîné, fondeur de cloches à Lyon, a fourni à la fabrique de Clelles, à l'effet de recevoir d'abord une cloche d'environ vingt quintaux que ce même fondeur vient de fondre pour l'église de Clelles puis les deux cloches actuellement existantes au clocher.

Les sieurs Allemand et Batard feront servir au nouveau beffroi les pièces de l'ancien qui pourraient encore servir. Le tout sera fait suivant les règles de l'art et conformément au plan sus-énoncé. Lesdits entrepreneurs supporteront tous les frais que la mauvaise confection en vieille conservation pourrait occasionner pendant un an à partir du placement des cloches.

Les mêmes entrepreneurs déplaceront et replaceront au clocher les deux anciennes cloches. Ils feront également tous les frais et tous les travaux que le cérémonial de la bénédiction de la cloche et son placement au clocher dans le beffroi pourraient occasionnés, ils répareront tous les dégâts causés à l'intérieur du clocher pour ce placement, dans les choses du moins qui font partie de leur art.

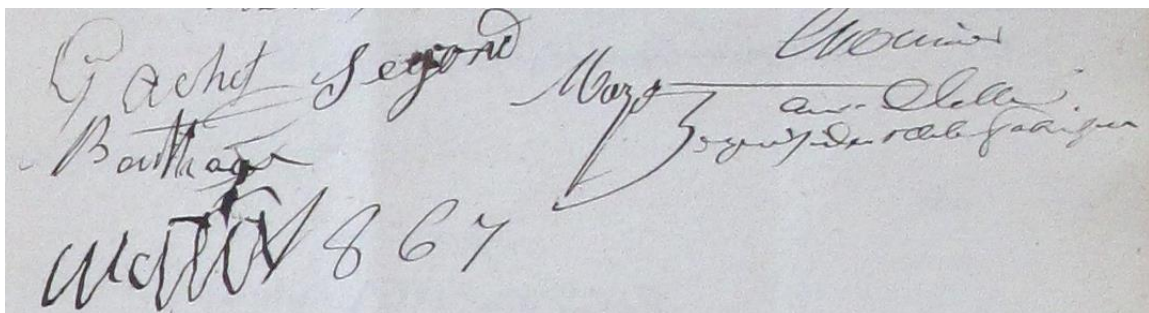
De son côté, Monsieur le président de la fabrique s'engage au nom d'icelle à fournir tout le bois nécessaire pour le beffroi, ainsi que le ..... pour le même objet, avec la somme de quatre cents francs payables le lendemain du placement des cloches.

Les entrepreneurs s'engagent à faire les travaux nouveaux de manière que les anciennes cloches puissent être replacées et la nouvelle placée le 14 août, année courante.

Les entrepreneurs renoncent à tout le bois de l'ancien beffroi et à tous les débris du nouveau.

Arrêté convenu fait double, en salle du conseil de fabrique, le premier juillet mil huit cent soixante six

Ont signé la convention Joseph Balard et Romain Allemand entrepreneurs,  
Mazet maire, Gachet, Martin, Segond, Bonthoux, tous membres du conseil de fabrique, et Mounier curé de Clelles président de la fabrique



The image shows a photograph of a document with several handwritten signatures in cursive. The signatures are: Gachet, Segond, Mazet, Bonthoux, and Mounier. Below the signatures, the date '1866' is written. The document appears to be a formal agreement or contract.

*NB : les trois cloches mentionnées ci-dessus sont celles de 1767 et 1769 pour les deux anciennes, et celle de 1866 encore en place actuellement dans le clocher. Les deux anciennes ont été remplacées par celles du carillon de 1911.*